Déclaration sur le soutien aux Jeux olympiques spéciaux dans l'Union européenne

2009/2045(DCE) - 05/05/2009 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur le soutien européen aux Jeux olympiques spéciaux dans l'Union européenne.

Pour rappel, l'organisation "Jeux olympiques spéciaux - Europe" ("Special Olympics Europe") entend offrir des possibilités sportives et sociales aux adultes et aux enfants affectés d'une déficience intellectuelle. Ainsi, des programmes de "Jeux olympiques spéciaux" sont établis dans chaque État membre, et concernent un demi-million d'athlètes.

Le Parlement rappelle que "Jeux olympiques spéciaux" mettent en œuvre, au jour le jour, des politiques fondamentales de l'Union, en promouvant le sport et le volontariat transfrontaliers et en luttant contre les stéréotypes sur le handicap. Il indique également que "Jeux olympiques spéciaux - Europe" accueilleront deux manifestations majeures, prochainement avec les Jeux olympiques spéciaux européens d'été en 2010 à Varsovie, et les Jeux olympiques spéciaux mondiaux d'été en 2011 à Athènes.

Dans ce contexte, le Parlement invite la Commission à **soutenir financièrement les Jeux de Varsovie en 2010 et d'Athènes en 2011**, sachant les effets bénéfiques que le déroulement de ces manifestations en Europe aura pour les athlètes, les familles et la société dans son ensemble.